
Séance du 09 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 11
présents : 10
votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sérís, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HUGUET, Maire.

Date de la convocation du conseil : 25 mars 2025

Etaient présents : Mmes et MM, Dominique BONOMO, Éric BRISSET, Emilien HUGUET, Philippe HUGUET, Didier LE BAIL, Christophe LHERMITE, Didier LUCAS, Corinne MAUBOUSSIN, Magali SAUGER, et Bertrand THAUVIN.

Absents excusés : Agnès LEMAIRE : procuration à Corinne MAUBOUSSIN

Éric BRISSET a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 février 2025
- 2) Vote du CFU et affectation du résultat 2024 – commune
- 3) Vote du BP 2025 – commune
- 4) Vote du CFU et affectation du résultat 2024 – budget eau
- 5) Vote du BP 2025 – budget eau
- 6) Subvention aux associations 2025 - complément
- 7) Redevance occupation domaine public – GRDF
- 8) Devis signalisation horizontale voirie
- 9) Devis volets logement communal
- 10) Devis entretien annuel
- 11) Devis Jardin du Noyer
- 12) **Questions diverses**

1) Procès-verbal de la réunion du 27 février 2025

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Vote du CFU 2024 – commune

DELIBERATION 12/2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Sérís ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Sérís ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même

s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
 Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du 1^{er} adjoint désigné Monsieur Éric BRISSET ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le 1^{er} adjoint :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	147 211.95 €	225 402.45 €	372 614.40 €
	Recettes réalisées	59 624.02 €	265 935.07 €	325 559.09 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	92 532.04 €	751 265.14 €	843 797.18 €
	Dépenses réalisées	87 988.67 €	200 812.72 €	288 801.39 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-28 364.65 €	65 122.35 €	36 757.70 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-54 679.91 €	532 125.55 €	477 445.64 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-83 044.56€	597 247.90€	514 203.34€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-83 044.56 €	597 247.90 €	514 203.34 €

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

3) Affectation du résultat 2024 – commune

DELIBERATION 13/2025

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par Monsieur Huguet Philippe, Maire, présentant les éléments suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé : 597 247.90 €

Déficit d'investissement cumulé : -83 044.56 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Le déficit d'investissement de -83 044.56 € sera reporté au compte 001.

Le besoin de financement de -83 044.56 sera reporté au compte 1068 en recettes.

Le solde de fonctionnement de 514 203.34 € sera reporté au compte 002 des recettes de fonctionnement.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

4) Vote du budget 2025 – commune
DELIBERATION 14/2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, vote le budget primitif 2025 de la manière suivante :

Section de fonctionnement :
Recettes : 766 858.85 euros
Dépenses : 766 858.85 euros

Section d'investissement :
Recettes : 146 170.21 euros
Dépenses : 146 170.21 euros

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

5) Vote du CFU 2024 – eau
DELIBERATION 15/2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du budget eau de Sérís ;

Vu le CFU 2024 du budget eau de Sérís ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du 1^{er} adjoint désigné Monsieur Éric BRISSET ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le 1^{er} adjoint :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	12 580.97 €	26 378.58 €	38 959.55 €
	Recettes réalisées	12 580.97 €	27 345.70 €	39 926.67 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	100 494.87 €	53 587.61 €	154 082.48 €
	Dépenses réalisées	6 539.99 €	30 284.63 €	36 824.62 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	6 040.98€	-2 938.93 €	3 102.05 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	87 913.90 €	27 209.03€	115 122.93 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	93 954.88€	24 270.10€	118 224.98€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	93 954.88 €	24 270.10 €	118 224.98 €

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

6) Affectation du résultat 2024 – eau

DELIBERATION 16/2025

Vu le Compte Financier Unique 2024 dressé par Monsieur Huguet Philippe, Maire, présentant les éléments suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé : 24 270.10 €

Excédent d'investissement cumulé : 93 954.88 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

L'excédent de fonctionnement de 24 270.10 € sera reporté au compte 002 des recettes de fonctionnement.
L'excédent d'investissement de 93 954.88 € sera reporté au compte 001 des recettes d'investissement.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

7) Vote du budget 2025 – eau

DELIBERATION 17/2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, vote le budget primitif 2025 de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes : 50 248.68 euros

Dépenses : 50 248.68 euros

Section d'investissement :

Recettes : 104 899.91 euros

Dépenses : 104 899.91 euros

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

8) Subventions suite

DELIBERATION 18/2025

Monsieur le Maire propose une subvention de 200 euros (soit 20€ par enfant, pour les 10 enfants habitant à Sérís) à l'école de Lorges suite à la sortie scolaire de fin d'année.

Monsieur le Maire propose une subvention de 300 euros (soit 20€ par enfant, pour les 15 enfants habitant à Sérís) à l'école de Talcy suite à la sortie scolaire.

Le montant de chacune des subventions sera imputé au compte 65748.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

9) Devis Signalétique Vendômoise

DELIBERATION 19/2025

Le Maire présente un premier devis pour l'achat de panneaux et poteaux pour le cimetière
Le montant du devis s'élève à 254.50 € HT, soit 305.40 € TTC.

Le Maire présente un deuxième devis pour la réfection des passages piétons, pour l'achat d'un panneau de signalisation de réserve incendie, ainsi que des marquages au sol évitant les stationnements devant les bornes à incendie.

Le montant du devis s'élève à 1 597.50 € HT, soit 1917.00 € TTC.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

10) Devis Grosfillex

DELIBERATION 20/2025

Le Maire présente un devis pour l'achat de volets

Le montant du devis s'élève à € 6 987.76 HT, soit 7 686.54 € TTC.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

11) Devis Guimont

DELIBERATION 21/2025

Le Maire présente un premier devis pour le balayage des caniveaux une fois par mois.

Le montant du devis s'élève à 5 420.00 € HT, soit 6 504.00 € TTC.

Le Maire présente un deuxième devis pour l'entretien des espaces verts ainsi que l'entretien du cimetière.

Le montant du devis s'élève à 11 370.00 € HT, soit 13 644.00 € TTC.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

12) Devis Les Jardins du Noyer

DELIBERATION 22/2025

Conseil municipal du 20/12/2024

Le Maire présente un devis pour la suppression d'une haie, la pose d'une clôture rigide et d'un occultant en PVC.

Le montant du devis s'élève à 3 145.14 € HT, soit 3 774.17 € TTC.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

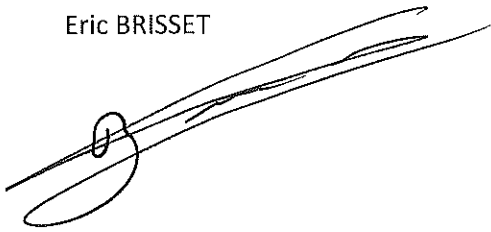
QUESTIONS DIVERSES :

- **LES JEUX DU PARC** : Ils sont très sales, prévoir un gros coup de nettoyeur haute pression.

Fin du conseil municipal à 22h30

Le secrétaire de séance

Eric BRISSET



Le Maire,

Philippe HUGUET

